

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 5774

présenté par  
M. Jerretie  
-----**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 19, insérer l'article suivant:**

Le titre I<sup>er</sup> du livre II de la partie législative du code de l'environnement est complété par un article L. 210-2 ainsi rédigé :

«*Art. L 210-2.* - L'équilibre des fonctionnalités des milieux aquatiques et marins est d'intérêt général. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de créer un article spécifique sur les milieux aquatiques et marins.

Ce nouvel article permet de poser l'importance de ces 2 milieux dans le fonctionnement naturel de l'espace.